



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :  
c/o OEPN  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch

### Commission d'information de la DIB

#### Procès-verbal

**SEANCE N° 4/2007**                      DATE :                      **Mercredi 28 novembre 2007**  
LIEU :                      **Mairie de Bonfol**  
HEURE :                      **10h15 – 15h30**  
REDIGE PAR :                      Aurélie Quiquerez

<b><u>PARTICIPANTS :</u></b>		Distribution:
R. Longet	equiterre, Président	1
<b>bci:</b>		
R. Luttenbacher	bci Betriebs-AG	1
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
<b>Canton du Jura:</b>		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
<b>Communes suisses:</b>		
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-P. Beuret	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
H. Kaegi	Maire de Beurnevésin	1
J.-C. Probst	Syndicat UNIA, Transjurane	1
<b>Institutions suisses:</b>		
I. Chevalley	Equiterre	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
<b>Communes françaises:</b>		
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Commune de Pfetterhouse	1
<b>Franche-Comté (associations):</b>		
M. Lassus	Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté	1
<b>Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français):</b>		
J.-M. André	Sous-préfet d'Altkirch	1
<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général):</b>		
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
E. Lalaurie	Chef du Service Santé Environnement, DDASS Belfort	1
<b>Sociétés civiles suisses:</b>		
M. Forter	Consultant Collectif Bonfol	1
M. Wüthrich	Greenpeace Suisse	1
<b><u>EXCUSES :</u></b>		
<b>Canton du Jura:</b>		
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
<b>Haut-Rhin (administration, conseil général):</b>		
D. Chatillon	DDAF Haut-Rhin, remplaçante de M. Grebot	1
<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général):</b>		
J. Raymond	DDEA du Territoire de Belfort (Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) en lieu et place de DDAF du Territoire de Belfort	1
<b>Franche-Comté (administration, conseil régional):</b>		
S. Pivard	DIREN Franche-Comté	1
<b>Société civile</b>		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1

## Introduction

Le repas qui suivra sera au restaurant de la Croix fédérale à 12h30 en compagnie de 8 représentants de la commune de Bonfol et du GTD. M. Longet souhaite la bienvenue à tous les participants. Il demande les consignes pour la prise de son et d'images. Il y a deux micros portables à faire passer et les affichettes à mettre en place. Il propose un tour de table pour la présentation des participants. M. Longet présente également Mme Heyer, la photographe qui circulera pour faire les photos.

### 1. Acceptation de l'ODJ.

M. Hennet intervient et dit qu'il faut d'abord parler du rôle futur de la Ci, avant de savoir s'il est judicieux de filmer. Il n'y a aucune objection à procéder ainsi, on parlera en premier du rôle de la Ci.

### 2. Acceptation du PV de la séance du 20.09.2007.

M. Longet rappelle les thèmes évoqués lors de la dernière séance à Kölliken.

M. Frisch n'y était pas, mais il a été outré par les propos de M. Forter où il parle des points de désaccord du recours et où il dit que deux ans de perdus, ce n'est rien. C'est inacceptable de tenir des propos pareils, c'est jouer avec la population locale.

M. Wüthrich replace la phrase dans son contexte. Il dit que depuis 2000, Greenpeace s'engage pour un assainissement complet et durable, qui respecte l'eau, l'environnement, le sol, la santé de la population,...et la bci n'a jamais pris au sérieux ses demandes. C'est avec le rapport sur les objectifs d'assainissement qu'on se rend compte qu'il faut répondre à ces questions. Ce n'est donc pas Greenpeace qui bloque le processus, mais bci qui n'a pas fait les études nécessaires avant. Ce n'est plus deux ans qui vont faire la différence.

M. Longet dit que ce sont là des commentaires et que le PV est accepté.

#### Décisions :

Le PV de la séance du 20.09.07 à Kölliken est accepté

### 3. Rôle de la Ci durant l'assainissement.

M. Longet dit qu'il est inutile de poursuivre la Ci si son activité ne correspond plus aux besoins actuels. Il ne faudrait pas la prolonger par automatisme. La commission existe depuis bientôt 7 ans, suite à l'accord particulier entre Canton et bci en 2000; et il y a encore 7 ans jusqu'à la fin des travaux. Nous sommes donc à mi parcours et il est important de faire le point sur ce qu'elle a été et sur ce qu'elle devra être. La commission ne doit pas être une perte de temps pour ses membres et ne doit pas être approuvée dans le silence, il faut que chacun s'exprime. Il donne la parole aux deux instances fondatrices (Canton et bci).

M. Meusy rejoint la motion d'ordre de M. Hennet. Il faut effectivement réfléchir sur les rôles de cette commission. La Ci a su réunir tous les acteurs de ce projet, elle a joué le rôle de catalyseur en rapprochant Suisses et Français. En tant que plateforme de discussion, elle a eu des moments très intenses. Maintenant le dossier arrive dans une phase opérationnelle et la Ci doit se remettre en question. Il est important que les objectifs soient clairement définis et mis sur la table. Il faut que chacun exprime ses attentes. La bci travaille sur un important concept d'information et il faut réfléchir comment l'information devra s'organiser et où la Ci devra se situer par rapport à ça. M. Meusy propose de plutôt refaire un film rétrospectif sur l'histoire de la Ci, et de tout ce qui s'est passé avant.

Mme Wagner rejoint M. Meusy dans ses propos. Il y a peut-être des moyens plus adaptés de faire passer l'information, et il faut redéfinir les rôles de cette commission. Elle ajoute que bci prépare un dispositif de communication à la hauteur du projet et qu'il faudra aussi éviter les doublons. La Ci a cette force de rassembler les acteurs de la communication (Canton, la commune, ONG...), il est donc important que les gens présents aujourd'hui expriment leurs attentes.

M. Wüthrich prend la parole. On entre effectivement dans la phase de réalisation et il y a un besoin d'information directe. Il y a des questions de la part de la population, des syndicats,... La Ci doit

accompagner le projet avec le plus de proximité possible, car le besoin d'avoir des informations claires est toujours présent.

M. Frisch dit qu'il n'avait pas l'impression de perdre son temps aux séances et qu'il estime y avoir apporté sa contribution. Mais, il faudra aussi discuter de la phase active de l'assainissement de la décharge. Le rôle de la Ci était jusqu'à présent celui d'un observateur privilégié, ce qu'il faudrait garder, mais en étant plus réactif, en fonction de ce qui pourrait arriver vis-à-vis de la population et des situations critiques. Il faut être des collaborateurs vis-à-vis des décideurs.

M. Moser dit qu'on est en face d'un dossier complexe, volumineux et difficilement "vulgarisable". Mais le besoin d'information de la population est toujours là. Est-ce que c'est le rôle de la bci ou de l'organe de contrôle, il ne sait pas, mais il faut que tous deux émettent des documents destinés à la population.

M. Longet rappelle que la Ci n'a pas un rôle d'information à la population, mais elle a déjà eu à organiser des séances publiques dans les limites de son rôle. Le but de la Ci est d'avoir le plus d'acteurs possibles, et c'est contradictoire avec l'idée de faire transmettre une information à l'unisson auprès de la population.

M. Lassus, depuis peu dans la Ci, a participé à quelques réunions. Il ne comprend pas pourquoi on envisage sa suppression. Il pense qu'il est important de la garder ainsi que son rôle d'information directe. Il imagine un modèle calqué sur les commissions d'information et de contrôle qui existent en France pour tous les projets de grande ampleur et qui ont un impact sur l'environnement. Il faudrait avoir des présentations sur les travaux qui se réalisent, sur les études de l'environnement, de l'air,... Et à chaque réunion, il y aurait l'occasion de visiter le site pour voir l'avancée des travaux de visu.

Mme Wagner rebondit sur les propos de M. Lassus. Il ne s'agit pas de supprimer un organe d'information, mais de réfléchir vers quelle forme il doit évoluer. Il est clair qu'il faut informer sur le projet et ça a toujours été la volonté de bci. Une fois que les travaux auront commencé, il y aura le pavillon d'information qui permettra d'avoir toutes les informations à disposition. La vraie question est sous quelle forme on va travailler dans la Ci.

M. Probst dit qu'on entre dans une période importante de concrétisation des travaux. Il est d'accord avec Mme Wagner, il faut rediscuter de ce que deviendra cette commission. S'il y a un pavillon d'information sur place, c'est idéal. Il propose de se réunir minimum une fois par mois directement sur place. Il dit qu'en tant que syndicaliste, il sera présent toutes les semaines, voire tous les jours.

M. André parle du GAI (Groupe Alarme et Intervention). Il souhaite que la Ci présente les travaux de ce nouveau groupe de travail. M. Longet dit qu'il prend note de cette thématique.

M. Ecoffey dit qu'en tant que maire, il trouve l'utilité de l'information en continu. S'il y a un pavillon d'information, il faut que les écoles y participent. Il dit qu'il y a déjà des échanges entre écoliers français et écoliers de l'arc jurassien. La thématique de l'eau et de l'environnement est très intéressante. Comme on entre dans la phase concrète, il est important d'intégrer la population. Il faut que les gens se rendent compte de ce projet et de son importance.

M. Longet propose une synthèse. Tous semblent confirmer le bien-fondé de la commission. On entre dans la phase active, on ne parle plus de virtuel et il faudra se caler sur la réalité. L'événement dont on parlera se sera peut-être déjà passé. Il faudra être plus élastique dans nos agendas. Les gens ne pourront pas se libérer à la fréquence évoquée, mais comme l'a dit Mme Wagner, la bci est prête à informer, il faudra travailler avec un agenda de réunions moins formel et surtout variable en fonction des événements. L'important est que chacun ait des réponses à ses questions. Le point fort de la Ci, est de réunir tous les acteurs du dossier qui souhaitent y participer, l'échange d'arguments, les différents points de vue, les attentes et les missions de chacun. Les réponses se donnent aussi par interactions, il est donc important que cette plateforme subsiste. Le besoin de l'information directe est aussi très important. Il faudrait faire une table des matières qui reprenne les thèmes principaux: air, eau, sécurité. En ce qui concerne la population, elle doit être informée par la bci et par le Canton directement, car la Ci n'est pas outillée pour cela. La commission va donc se transformer en une sorte de commission de suivi, avec des ODJ un peu plus dirigistes, mais en aucun cas décisionnels; elle ne devra pas se substituer au Canton, ni à la bci ou à la Confédération. Le lieu de rendez-vous serait donc le site même de la DIB et son pavillon d'information, comme proposé par Mme Wagner. M. Longet demande donc à la commune si c'est une proposition envisageable. La commune n'a aucune objection, M. Longet dit que cela n'empêchera pas d'aller manger en France, ou dans les communes voisines.

M. Frisch ajoute qu'il aimerait avoir l'avis de chacun lors de coups durs. En tant que maire, il se demande comment la population sera informée en cas d'incident et dans quelle mesure.

M. Longet dit qu'il y a deux niveaux: échange entre canton/bci et commission d'information. Jusqu'à quel délai sommes-nous convocables? On pourra dans l'urgence se réunir dans la semaine, cela fait partie de ce calendrier à géométrie variable. Etant donné que le président habite à 300 km, il aura besoin d'un vice-président disponible. Cela pose la question du vice-président, M. Fousseret qui n'a plus été vu en séance depuis un moment. Il propose de faire une réunion du bureau de la Ci dans la deuxième quinzaine de janvier pour parler plus en détail du fonctionnement de la commission dans le contexte évoqué. Mme Quiquerez enverra un sondage Doodle pour fixer cette séance.

M. Fernex revient sur le GAI. C'est au GAI d'élaborer les plans d'intervention et son rôle sera évidemment de mettre en place des plans d'informations rapides. Jusqu'à présent le GAI ne s'est pas encore penché plus sur ce problème. Il propose de réunir des représentants du GAI et de la Ci pour parler de manière plus précise car la coordination entre les deux est indispensable.

M. Longet dit que la Ci se nommerait plutôt à l'avenir "Commission d'information et de suivi". M. Wüthrich imagine faire un groupe plus restreint, de suivi au sein de la Ci pour avoir l'accès immédiat à l'information et pour être réactif. M. Egger approuve cette notion de suivi; mais il faut définir les critères de ce suivi. Ce travail préparatoire au suivi incomberait-il au bureau de la Ci?

M. Frisch dit qu'il y a bel et bien l'aspect intervention du GAI, mais aussi l'aspect information. Et il faut que tout le monde soit là pour s'exprimer, car tout le monde sera concerné.

M. Meusy précise les rôles du GAI. Il y a la nécessité que chaque acteur joue son rôle et sa mission dans le projet et dans le cadre de l'alarme, le Canton a formé un groupe de travail pour cela: le GAI, chargé de valider les plans d'intervention de la bci tant du côté des services sanitaires suisses et français, des établissements d'assurance,...Mais il serait peut-être bien que les acteurs du GAI donnent un retour à la Ci, pour faire le lien avec la population civile.

M. Luttenbacher dit que le GAI se réunit le 23 janvier et qu'il serait bien que la Ci soit juste après, donc à partir du 25 janvier.

**Décisions:**

- La Ci doit perdurer et garder son rôle d'observateur privilégié en devenant plus réactive. Elle devra suivre le projet d'aussi près que possible. Elle abordera les problèmes plus concrètement par thèmes (eau, air,...), sans avoir de pouvoir décisionnel. Elle sera une commission d'information et de suivi de l'assainissement.
- Elle tiendra son rôle d'information et de plateforme d'échanges entre les acteurs, mais ne se substituera ni au Canton, ni à la bci pour l'information publique, ni au GAI pour l'alerte en cas d'incidents.
- Les séances se tiendront selon les événements et les besoins et non seulement 4 fois par années. Elles auront lieu sur place au pavillon d'information de la DIB avec la possibilité de visiter l'avancée des travaux.
- Il faudra établir une liste des thèmes spécifiques à aborder, ainsi que les limites de cette commission, dans quel délai elle peut se réunir.
- Présenter le travail du GAI et éventuellement inviter des membres du GAI lors de la prochaine Ci du 21 février et en parler lors du prochain bureau de la Ci.
- Fixer la prochaine séance du bureau de la Ci à la première quinzaine de janvier 2008.

**4. (au lieu de 3) Rapport de la séance du bureau du 7.11.07: propositions relatives au projet "Film des débats de la Ci"**

M. Longet dit que le bureau de la Ci est favorable au projet de film des séances. Il mentionne la note du bureau à ce sujet, transmise le 16 novembre à tous les membres. Il résume les idées. Il demande à M. Meuley de s'exprimer sur l'idée qui était la sienne.

M. Meuley dit qu'il faudrait filmer les débats, que c'est très important d'avoir un support audiovisuel pour les historiens, les universitaires, pour qu'ils aient matière à travailler, car la Ci est une aventure qui inspirera certainement des études. Il dit être très satisfait de la poursuite de cette idée. Etant donné le nombre de membres présents aujourd'hui, c'est à l'unanimité que cette idée est acceptée.

S'il n'y a aucune remarque, M. Longet considère la note du 16 comprenant les 2 projets de films (archivage et interviews) comme validée. Il faudra encore l'inscrire dans un budget raisonnable.

M. Hennet dit que le coût de la prestation d'aujourd'hui est de 8000.- (offre de base) et qu'il y aura un appel d'offre pour la suite. Ce prix inclut le tournage de toute la séance ainsi que la réalisation de la conférence de presse habituelle, avec des membres filmés et une durée d'environ 40 sec/personne. Il ne faudra pas oublier de désigner les personnes qui se prêteront à l'interview.

Mme Wagner propose que ce soient plutôt les destinataires de l'information qui s'expriment aujourd'hui pour faire le commentaire. M. Longet propose donc un représentant des communes (communes, état et département FR), un des ONG et un syndicat.

**Décisions :**

- La note du 16 novembre concernant le projet de filmer les séances de la Ci est acceptée.
- Il faudra définir un budget pour le film des séances.
- La séance d'aujourd'hui étant axée sur la communication, ce sont les "récepteurs" de l'information qui sont désignés pour s'exprimer devant les caméras.

**5. (au lieu de 4) Etat d'avancement du projet DIB**

M. Longet demande un rappel juridique à M. Schaffter. Instance administrative et instance fédérale. M. Schaffter fait un résumé de la procédure. Deux recours contre le PS sont pendants devant le tribunal administratif. Parallèlement au PS, il y a le PC qui ne peut pas être délivré avant l'entrée en force du PS. L'avancée de la procédure dépend donc du traitement des recours. Il y a eu une première audience d'instruction le 3 novembre, qui a abouti à un ensemble de propositions transactionnelles du juge. Ces propositions ont toutes été acceptées par bci, mais pas par les recourants, qui ont émis leurs contre-propositions. La bci va maintenant se prononcer sur ces contre-propositions et une nouvelle audience est prévue en janvier 2008.

Mme Wagner précise que la prochaine séance au tribunal aurait du avoir lieu le 13 décembre. Cette date ne convenant pas à toutes les parties, la séance est reportée à la première semaine de janvier.

M. Wüthrich pense que la bci a toujours repoussé les questions. Le contenu de la DIB n'est pas clairement défini et le périmètre de la DIB non plus. Il se pourrait qu'elle reste un site contaminé après l'assainissement. Il manque des méthodes claires pour mesurer la pollution et pour éviter la pollution de l'air et de l'eau. La notice d'impact laisse de grandes questions ouvertes. Ce sont les mêmes questions déjà formulées à plusieurs reprises et pour lesquelles on n'a jamais reçu d'informations claires. Il y a aussi les rapports de nos experts, qui ne sont pas pris en compte. Et maintenant, avec l'aide d'un juge, ces questions sont enfin abordées. Toutes les informations sont aussi sur le site internet de Greenpeace.

M. Longet remercie M. Wüthrich pour ces précisions et lui demande pourquoi n'y a-t-il pas eu tous ces débats à Kölliken, quelle est la différence avec Bonfol.

M. Wüthrich dit que Greenpeace a aussi un œil à Kölliken, mais qu'ils ont plus confiance dans le projet de Kölliken car c'était un concours international, ouvert et transparent. A Kölliken, un contrôle de l'eau souterraine a été établi avec des drains pour éviter la pollution vers le village. On a donc créé à Kölliken la base pour un assainissement durable. A Bonfol, les déchets étaient disposés à ciel ouvert ou en fûts chaotiquement, alors qu'à Kölliken, il y a un inventaire et les fûts ont été cimentés et enterrés. Il y a donc beaucoup plus d'inconnues à Bonfol et il faut donc des standards meilleurs pour éliminer tous les risques. Si bci ne peut pas dire ce qu'il y a dedans, il faut prendre toutes les précautions.

M Forter ajoute qu'à Kölliken les déchets chimiques étaient disposés dans des fûts étanches, et on ne pense pas qu'ils soient corrodés alors qu'à Bonfol ce sont dans des fûts ouverts et corrodés.

M. Longet précise le calendrier. S'il y a recours au TF, on compte deux ans. S'il y a un accord entre les parties, c'est bien, mais le rôle du Canton n'est pas de forcer cet accord.

M. Meusy dit que le Canton a fixé ses exigences, s'est entouré d'une dizaine d'experts très pointus et que les standards imposés résultent des travaux des experts. Mais si les ONG veulent aller plus loin, on ne va pas s'y opposer, tant que nos exigences sont respectées. Notre feuille de route et notre expérience font qu'on maîtrise ce dossier, et la décision est maintenant entre les mains du juge.

Mme Wagner tient à apporter des précisions sur la séance du 3 octobre. Elle rappelle que le juge à la fin de l'audience a tenté de concilier les parties avec ses propositions transactionnelles, que la bci a acceptées, et que les recourants ont refusées. Elle dit que la bci a déjà pris position sur les contre-propositions des recourants.

M. Luttenbacher revient sur les propos de M. Wüthrich. bci n'a pas réalisé d'appel d'offres public, car la procédure d'appel d'offres étant réalisée par une entreprise privée, elle n'est pas soumise aux règles afférentes aux marchés publics. Par ailleurs, les entreprises choisies à Bonfol, soit le consortium Marti & Züblin ainsi que HIM, qui sont également impliquées à Kolliken. Il précise qu'à Kolliken il n'y a pas que des fûts et que ceux-ci ne sont pas cimentés. C'est le cas dans une autre décharge, celle de Teuftal. A Kolliken, il existait un problème de contamination des eaux souterraines avec des teneurs en contaminants en aval immédiat de la décharge de l'ordre de quelques dizaines de milligrammes par litre. C'est pour cela qu'une «barrière» a été construite. A Bonfol, la seule contamination identifiée est de l'ordre de quelques dizaines de microgrammes par litre dans un forage. Il y a là une différence d'un facteur 1000 entre Kolliken et Bonfol mais malgré cela, cette pollution est pompée hors du forage depuis maintenant 6 ans à Bonfol. Il note que M. Forter a dit : "on pense que les fûts ne sont pas corrodés à Kolliken". bci a adopté une autre approche: elle préfère ne pas penser quelque chose qui n'est peut-être pas vrai et c'est pour cela que les mesures de sécurité les plus élevées ont été prises pour justement pouvoir faire face à toute situation.

M. Frisch espère que c'est bien d'améliorer le projet d'assainissement dont il s'agit et que c'est bien ce qui motive les recourants. Il est d'accord de dire qu'il faut augmenter les standards de sécurité, mais il espère qu'après le jugement, Greenpeace saura respecter la décision du juge. Il dit que même si Greenpeace est l'instigateur de ce projet depuis 2000, à l'image d'un parent vis-à-vis de son enfant, il arrive un moment où on n'a plus le contrôle sur ce qu'on a généré et il faut l'accepter.

M. Longet constate que les communautés locales sont pressées d'en finir et que le Canton est en attente active.

## 6. Divers et prochaine séance

M. Longet demande si les membres veulent se réunir en février pour la prochaine séance, et propose le 21 février. Tous semblent d'accord. Il propose de 10h15 à midi. On verra en fonction de l'ODJ si on organise un déjeuner. Il salue l'arrivée du maire de Bonfol. Il présente l'agenda de la journée et souhaite finir à 15h30 plutôt qu'à 16h sur demande de plusieurs membres.

M. Luttenbacher dit que bci est ouverte à la demande de la Ci de visiter la décharge et les premiers travaux d'infrastructures. Après le repas, les membres de la Ci se rendront en voiture par la nouvelle route jusqu'au site de la décharge.

M. Longet annonce le départ en retraite de M. Raymond le 4 décembre. Il demande au secrétariat de la Ci s'il y a une manière plus conviviale de lui souhaiter son départ en retraite, car il a toujours été un membre très actif. Puis, il revient sur l'idée de M. Meusy d'un film rétrospectif

M. Meusy propose de retracer les sept dernières années de la Ci, et de faire une sorte de documentaire historique. Il dit qu'on ne sait pas encore ce qu'on fera des bandes filmées d'aujourd'hui. Cela pourrait être pertinent d'aller chercher les gens qui ont participé, car on voit déjà aujourd'hui qu'il y a des départs de membres qui ont grandement participé à cette commission.

M. Longet dit qu'il faudra en reparler à la prochaine séance; pour la prise de vues de ce jour, il en appelle aux représentants désignés pour l'interview. Il souhaite la bienvenue à M. Henzelin et clôt la séance.

M. Henzelin fait un discours au nom de la commune de Bonfol (Cf. Annexe 1) avant d'offrir un apéritif aux membres de la Ci

### Décisions:

- La prochaine séance Ci aura lieu le jeudi 21 février 2008 à Bonfol de 10h15 à midi et en fonction de l'ODJ, un déjeuner sera organisé.
- La question du film rétrospectif de la Ci sera abordée lors de la prochaine séance.

Fin de la séance:12h00

Pour le secrétariat de la Ci:

Aurélie Quiquerez